

SITUATION SOCIALE

L'impératif du respect des accords

Chaque année, depuis le début du quinquennat, une conférence sociale marque publiquement l'importance du dialogue social pour la modernisation des relations du travail. Le président de la République avait même fait déposer en 2013 à l'Assemblée nationale un projet de loi constitutionnelle « relatif à la démocratie sociale » prévoyant d'inscrire dans la Constitution le rôle des partenaires sociaux qui auraient bénéficié d'un droit de préemption pour négocier tout projet ou proposition de loi entrant dans le champ de leurs compétences. Accueilli avec réserves par les parlementaires et faute d'une majorité pour l'adopter, l'intention présidentielle est restée lettre morte.

Cependant, au niveau national interprofessionnel, dans un climat marqué par la crise et la progression continue du chômage, plusieurs accords importants ont traduit concrètement la vigueur de la négociation collective : notamment ceux sur la sécurisation de l'emploi, la formation professionnelle, les retraites complémentaires, l'assurance chômage.

Pour autant, cette voie demeure fragile, faute d'un réel consensus politique et syndical sur leur place dans l'ensemble des règles du jeu social. Ainsi, en dépit d'un libellé attractif, le Conseil économique et social et environnemental (CESE) n'a pas adopté le récent rapport sur « le dialogue social, vecteur de démocratie sociale et de compétitivité ». Des désaccords se sont manifestés en particulier sur la validation majoritaire des accords et leur transcription dans la loi.

Or, ces deux questions ne relèvent pas seulement de débats académiques. Elles se sont retrouvées au cœur de l'actualité avec, du côté syndical, le conflit des intermittents et, sur le plan politique, la mise en œuvre du pacte de responsabilité.

On demeure stupéfait que, en préalable incontournable à toute concertation, la CGT-Spectacle ait exigé du gouvernement le non-agrément de la convention d'assurance chômage résultant d'un accord majoritaire signé, du côté syndical, par la CFDT, FO et la CFTC. Le gouvernement a eu le courage de refuser ce diktat qui en dit long sur le mépris ainsi affiché à l'égard de la négociation collective et des signataires du texte. On peut comprendre que certains compromis ne fassent

pas consensus, mais il n'est pas admissible qu'une organisation minoritaire aille au conflit pour que l'accord demeure lettre morte.

Sans doute n'y a-t-il pas d'accord juridiquement formalisé sur le pacte de responsabilité. Mais les engagements souscrits par le gouvernement, comme ceux du patronat, ont été suffisamment solennels pour les considérer comme scellés dans le marbre. Or ils se sont trouvés menacés par une partie des parlementaires socialistes remettant en fait en cause l'ensemble des orientations présidentielles, ainsi que le bien-fondé des accords entre les partenaires sociaux, jugés exclusivement favorables aux intérêts du patronat. Cette démarche, négatrice de la parole donnée, est évidemment inacceptable tant elle est destructrice de la confiance indispensable aux règles du jeu social.

Face à cette situation incertaine et pernicieuse, huit organisations représentant l'ensemble de l'activité économique française ont lancé un appel au président de la République pour une action urgente permettant de « redonner la confiance en l'avenir ». Ce « cri d'alarme » était nécessaire pour assurer la mise en œuvre effective des engagements annoncés le 31 décembre et alors que plusieurs textes menacent d'en réduire la portée.